



ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION sur l'avenir du couvent des Sœurs de Ste-Anne à Val-David

AVIS DE CONVOCATION Mardi 31 mars 2015 à 19 h 30

IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS À CITER À TITRE DE BIEN PATRIMONIAL

En vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel du Québec*, les citoyens doivent être consultés sur l'identification des éléments caractéristiques à citer comme bien patrimonial.

À cet effet, le **CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE** entendra les représentations des citoyens de Val-David sur les **ÉLÉMENTS DE CITATION** qu'ils souhaitent voir inclure au *Règlement numéro 694 sur la citation comme bien patrimonial du bâtiment principal (couvent) et du terrain de la propriété des sœurs de Ste-Anne sise au 2464, rue de l'église à Val-David*.

Les représentations peuvent être formulées par écrit et/ou verbalement. Les citoyens désirant déposer un document et/ou être entendus devront s'inscrire à l'arrivée.

Le règlement numéro 693 constituant le conseil local du patrimoine et l'avis de motion de la présentation du règlement numéro 694 peuvent être consultés à la mairie aux heures normales d'ouverture et sont téléchargeables à partir du lien suivant : <http://www.valdavid.com/publications.php?category=110>

INVITATION Jeudi 9 avril 2015 à 19 h 30

VISION CITOYENNE SUR L'AVENIR DU COUVENT DES SŒURS DE STE-ANNE

Le **CONSEIL MUNICIPAL** entendra les **COMMENTAIRES** des citoyens de Val-David sur les différentes vocations possibles et socialement acceptables pour l'avenir du couvent des Sœurs de Ste-Anne.

N.B. Le conseil municipal n'a pris aucun engagement à l'effet de se porter acquéreur de la propriété en question. Cette consultation vise uniquement à permettre aux citoyens de partager leur vision sur l'avenir du couvent.

Les rencontres se tiendront à la salle communautaire de Val-David,
2490, rue de l'Église à Val-David